



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire** du conseil municipal local tenue le **lundi 6 novembre 2023** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

|               |                    |
|---------------|--------------------|
| Maire :       | Brent Montgomery   |
| Conseillers : | Maureen Bédard     |
|               | Raymond Bureau     |
|               | David Hogan        |
|               | Thomas Lavalée     |
|               | Shelley MacDougall |
|               | Dorothy Noël       |

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Brent Montgomery.

Également présents :

|   |                |
|---|----------------|
| Directrice générale et greffière-trésorière : | Heidi Lafrance |
| Directeur du Service des travaux publics :    | Alec Montpas   |
| Inspecteur municipal :                        | Stacy Gagné    |

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

01-11-23

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous avec l'ajout des points suivants :

**« 8.6 Fonds de secours : crise humanitaire au Moyen-Orient »**

**1. Ouverture de la séance**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**3. Adoption des procès-verbaux**

3.1. Séance ordinaire du 2 octobre 2023

**4. Période de questions**

**5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes**

5.1. Demande du ministère de la Défense nationale pour l'ajout d'un feu de circulation sur la route 369

**6. Avis de motion et règlements**

6.1. Adoption du règlement no 260 modifiant le règlement no 161 et le règlement no 200 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

**7. Administration**

7.1. Embauche d'un préposé – surveillant aux bâtiments

**8. Finances**

8.1. Comptes fournisseurs pour octobre 2023

8.2. Dépôt – État comparatif et état prévisionnel des revenus et des dépenses

- 8.3. Comptes à recevoir (taxes municipales) et procédure concernant la perception des comptes en souffrances
- 8.4. Budget pour l'exercice financier 2024
- 8.5. Demande de don pour la campagne du Coquelicot – Légion Royale Canadienne
- 9. Sécurité publique**
  - 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour octobre 2023
- 10. Travaux publics et hygiène du milieu**
  - 10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics
  - 10.2. Renouvellement du contrat pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour 2023 (5e année)
  - 10.3. Demande au Département de la Défense nationale et à l'école secondaire Mont Saint-Sacrement afin de maintenir l'entente concernant le traitement de contrôle biologique des insectes piqueurs
  - 10.4. Octroi du contrat pour la réfection de la toiture du Centre communautaire Valcartier
- 11. Urbanisme et environnement**
  - 11.1. Rapport des permis délivrés pour octobre 2023
  - 11.2. Rapport de l'inspecteur municipal
  - 11.3. Désignation des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans
  - 11.4. Résolution pour autoriser la construction de résidences en bordure du chemin Chabot sur les lots 2 196 250, 2 196 246, 2 196 253 et 5 851 971
  - 11.5. Dépôt de projet dans le cadre de la Politique concernant l'ouverture et le prolongement de rue – Domaine des Plateaux
  - 11.6. Acceptation du plan de lotissement pour le prolongement de la rue des Plateaux
  - 11.7. Acceptation finale des travaux – couche de surface du Domaine St-Sacrement
- 12. Loisirs, culture et vie communautaire**
  - 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs
  - 12.2. Octroi du contrat pour la location et l'installation d'un tapis glacier pour la patinoire municipale pour la saison 2023-2024
  - 12.3. Octroi du contrat pour la location d'un refroidisseur pour la patinoire municipale pour la saison 2023-2024
  - 12.4. Octroi du contrat pour les travaux de préparation du muret de la patinoire pour l'installation du tapis glacier
  - 12.5. Octroi du contrat pour la modification du panneau électrique pour le branchement du refroidisseur
  - 12.6. Programme d'aide financière en culture – Un marché féérique
  - 12.7. Programme d'aide financière en culture – Noël blanc
- 13. MRC et dossiers régionaux**
- 14. Affaires diverses**
- 15. Levée de la séance**

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

02-11-23

#### **3.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2023**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 2 octobre 2023.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le Maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

#### **5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES**

---

03-11-23

##### **5.1 Demande du ministère de la Défense nationale pour l'ajout d'un feu de circulation sur la route 369**

ATTENDU QUE le ministère de la Défense nationale, dans une lettre datée du 3 octobre 2023, demande à la Municipalité d'adresser une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'installation d'un feu de circulation sur la route 369;

ATTENDU QU'un chemin pour accéder à la propriété du ministère de la Défense portant le numéro de lot 4 493 014 est déjà existant à l'endroit souhaité pour l'installation d'un feu de circulation;

ATTENDU QU'en raison de la circulation sur la route 369 aux heures de pointe, il est difficile d'accéder ou de sortir de l'entrée sur le lot 4 493 014 en toute sécurité, principalement lors du transport de matières dangereuses telles que des munitions et des explosifs;

ATTENDU QUE le ministère de la Défense désire accéder directement à sa propriété sans devoir payer pour un droit de passage sur le lot 2 196 066;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité adresse une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'installation d'un feu de circulation sur la route 369 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier à l'entrée du lot 4 493 014 appartenant au Gouvernement du Canada.

***Correspondance du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant la résolution no 080623 demandant au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'élargir la chaussée sur une portion du boulevard Valcartier (rte 371) :***

En date du 10 octobre 2023, le MTMD répondait à la Municipalité que les récentes analyses en sécurité réalisées relativement à votre demande ne relèvent aucune problématique de sécurité routière nécessitant un projet d'amélioration de la route 371 à moyen terme. De plus, d'importantes contraintes terrain empêchent l'élargissement de la chaussée de manière significative pour permettre l'amélioration des conditions cyclables.

#### **6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

---

04-11-23

##### **6.1 Adoption du règlement no 260 modifiant les règlements no 161 et no 200 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 octobre 2023;

Considérant qu'un projet de règlement no 260 modifiant les règlements no 161 et no 200 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 à été déposé à la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 octobre 2023;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante; ajustement de la taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 et disposition pour l'indexation.

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 260 modifiant les règlements no 161 et no 200 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

## **7. ADMINISTRATION**

---

05-11-23

### **7.1 Embauche d'un préposé – surveillant aux bâtiments**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher M. Jean Fiset comme préposés – surveillants aux bâtiments

## **8. FINANCES**

---

06-11-23

### **8.1 Comptes fournisseurs pour le mois d'octobre 2023**

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2023;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2023 totalisant la somme de 643 575,65 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **8.2 Dépôt – État comparatif et état prévisionnel des revenus et des dépenses**

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*, la greffière-trésorière dépose les états comparatifs et prévisionnels des revenus et dépenses.

Le premier, compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la greffière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

07-11-23

En conséquence de la prévision d'un excédent d'exercice pour 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'annuler l'utilisation de l'excédent affecté de 379 320\$ qui avait été prévu au budget 2023.

08-11-23

**8.3 Comptes à recevoir (taxes municipales) et procédure concernant la perception des comptes en souffrances**

ATTENDU QU'un nombre de comptes de taxes sont en souffrance malgré l'envoi de relevés de compte mensuellement;

ATTENDU QUE la directrice générale dépose la liste des personnes en défaut de paiement de taxes totalisant 108 260,61 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la personne responsable de la perception des taxes, Mme Margaret Baker ou son remplaçant, à entamer des procédures de recouvrement pour certains dossiers. De plus, des frais de 15,00 \$ seront ajoutés au compte afin de couvrir les frais de poste pour les courriers recommandés qui seront acheminés aux propriétaires concernés.

09-11-23

**8.4 Budget pour l'exercice financier 2024**

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires doivent être préparées pour 2024;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent entre le 15 novembre et le 31 décembre préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier (art. 954 par. 1 du *Code municipal*);

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter les prévisions budgétaires pour 2024 et le programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026 le mardi 12 décembre 2023 à 19 h.

10-11-23

**8.5 Demande de don pour la campagne du Coquelicot – Légion Royale Canadienne**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De faire un don de 300 \$ pour la campagne du Coquelicot 2023.

11-11-23

**8.6 Fonds de secours : crise humanitaire au Moyen-Orient**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De faire un don de 1000 \$ à la Croix-Rouge Canadienne pour le fonds de secours : crise humanitaire au Moyen-Orient.

## 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

---

### 9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour octobre 2023

Un total de 15 appels a été reçu pendant le mois d'octobre 2023 :

|   |  |
|---|--|
| 5 | Médical  |
| 1 | Accident   |
| 2 | Alarme incendie (entraide Shannon)   |
| 0 | Fausse alarme  |
| 6 | Divers (déversement essence (voiture), branches sur les fils, exercices évacuations) |
| 1 | Travaux publics – urgence municipale non fondée                                      |

## 10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

---

### 10.1 Rapport du directeur du Service des travaux publics – M. Alec Montpas

M. Alec Montpas fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

12-11-23

### 10.2 Renouvellement du contrat pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour 2024 (5<sup>e</sup> année)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier a publié un appel d'offres public le 16 octobre 2019 pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour 2020 avec option de renouvellement pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024;

ATTENDU QUE la soumission de Conseillers Forestiers Roy inc. était la plus basse et conforme aux dispositions du devis utilisé pour l'appel d'offres;

ATTENDU QU'un contrat a été octroyé à Conseillers Forestiers Roy pour le prix et la somme de 96 530 \$ plus les taxes applicables. L'option de renouveler le contrat pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024 a été retenue, mais le contrat doit toutefois être renouvelé annuellement et les coûts seront ajustés en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour la région du Québec établi par Statistiques Canada au 31 octobre de chaque année.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE renouveler le contrat pour l'année 2024 avec la firme Conseillers Forestiers Roy inc. pour le contrôle biologique des insectes piqueurs, et ce, pour le prix et la somme de 113 104,51 \$ plus les taxes applicables.

À noter qu'une portion de la propriété de la Défense nationale est aussi traitée et que les coûts pour couvrir ce secteur ont été établis à environ 20 000 \$, et ceci conditionnellement à l'obtention d'une autorisation de BFC Valcartier pour effectuer le traitement biologique pour 2024.

13-11-23

### 10.3 Demande au Département de la Défense nationale et à l'école secondaire Mont Saint-Sacrement afin de maintenir l'entente concernant le traitement de contrôle biologique des insectes piqueurs

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre le traitement biologique des insectes piqueurs au printemps et en été 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE communiquer avec la Base des forces canadiennes Valcartier afin d’obtenir les autorisations nécessaires pour traiter une partie de la propriété de BFC Valcartier, et ce, aux mêmes clauses et conditions que convenu en 2001.

DE demander au Conseil d’administration de l’École Mont St-Sacrement de maintenir l’entente convenue en 2001, et ce, aux mêmes clauses et conditions qu’indiqué dans la résolution 2001052205 adoptée par le Conseil d’administration du Mont St-Sacrement le 22 mai 2001.

14-11-23

**10.4 Octroi du contrat pour la réfection de la toiture du Centre communautaire Valcartier**

ATTENDU QUE la toiture du Centre communautaire doit être réparée;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des projets pour 2023 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2023;

ATTENDU le degré d’expertise et le délai d’exécution des travaux offert par la compagnie Les Revêtements Pro-Toit inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

D’octroyer le contrat de gré à gré pour la réfection de la toiture du Centre communautaire à la compagnie Les Revêtements Pro-Toit inc. pour un montant de 17 789,00 \$ excluant les taxes applicables.

**11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois d’octobre 2023**

Un total de 9 permis a été délivré pour le mois d’octobre 2023 :

| Type  | Permis      |               |           |
|---|-------------|---------------|-----------|
|   | Nombre émis | Valeur        | Montant   |
| <b>Permis</b>   |             |               |           |
| <i>Agrandissement et rénovation bâtiment complémentaire</i> | 1           | 3 000,00 \$   | 35,00 \$  |
| <i>Clôture</i>  | 1           | 6 700,00 \$   | 50,00 \$  |
| <i>Construction bâtiment complémentaire</i>                 | 4           | 87 000,00 \$  | 260,00 \$ |
| <i>Installation septique</i>                                | 2           | 26 070,00 \$  | 100,00 \$ |
| <i>Patio/terrasse/galerie</i>                               | 1           | 3 000,00 \$   | 100,00 \$ |
| <i>Piscine</i>  | 2           | 10 000,00 \$  | 100,00 \$ |
| <b>SOUS-TOTAL</b>   | 11          | 135 770,00 \$ | 645,00 \$ |
| <b>Lotissements</b>   |             |               |           |
| <i>Lotissements</i>   | 1           | 0,00 \$       | 85,00 \$  |
| <b>SOUS-TOTAL</b>   | 1           | 0,00 \$       | 85,00 \$  |
| <b>TOTAL</b>  | 12          | 135 770,00 \$ | 730,00 \$ |

**11.2 Rapport de l’Inspecteur municipal – M. Stacy Gagné**

M. Stacy Gagné fait un rapport verbal des activités du Service de l’urbanisme.

15-11-23

**11.3 Désignation des membres du Comité consultatif d’urbanisme pour un mandat de 2 ans**

ATTENDU QUE l’article 3.1 du Règlement numéro 244 constituant un Comité consultatif d’urbanisme (CCU) stipule que le Comité est composé de deux (2) membres du Conseil municipal et de trois (3) résidents de la Municipalité;

ATTENDU QUE ces personnes sont nommées par le Conseil par résolution;

ATTENDU QUE les mandats des membres actuels du comité consultatif d’urbanisme sont à échéance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer pour un mandat de deux (2) ans en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme pour les personnes suivantes :

- Mme Maureen Bédard, conseillère
- M. Raymond Bureau, conseiller
- M. Richard Leblanc, résident
- M. Philippe Drouin, résident
- Mme Rosemary Turgeon, résidente

L'expiration du mandat sera en novembre 2025.

16-11-23

**11.4 Résolution pour autoriser la construction de résidences en bordure du chemin Chabot sur les lots 2 196 250, 2 196 246, 2 196 253 et 5 851 971**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes ont été déposées auprès de la municipalité pour la construction le long du chemin Chabot;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Chabot n'est pas cadastré comme chemin ou rue privée, mais comme Forêt inexploitée qui n'est pas une réserve;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Chabot a été considéré comme un chemin dans les années 90 même si celui-ci ne respectait pas la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accordé des permis de lotissement dans les années 90 tout le long du chemin chabot;

CONSIDÉRANT QUE 7 résidences sont déjà construites et que des permis de construction ont été accordés par la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il reste 4 propriétés qui pourrait possiblement être construite;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, aucune construction ne serait autorisée en raison que le chemin Chabot ne soit pas cadastré comme un chemin ou une rue privée;

CONSIDÉRANT QU'aucun autre permis de lotissement ne sera délivré le long de ce chemin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier autorise la construction d'une résidence sur le lot 2 196 250, 2 196 246, 2 196 253 et 5 851 971 même si le règlement de zonage autorise uniquement la construction en bordure d'une rue publique ou privée existante avant l'entrée en vigueur du présent règlement. Ceux-ci devront respecter tous les autres règlements municipaux, provinciaux ou fédéraux en vigueur.

17-11-23

**11.5 Dépôt de projet dans le cadre de la Politique concernant l'ouverture et le prolongement de rue – Domaine des Plateaux**

ATTENDU QUE dans le cadre de la Politique concernant l'ouverture et le prolongement des rues, un projet de développement résidentiel a été déposé lors de la séance du 6 novembre 2023 :

- Domaine des Plateaux – Lot 5 453 959

ATTENDU QUE les élus ont tenu une réunion d'étude sur ce projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le prolongement de la rue des Plateaux sur une longueur d'environ 100 mètres pour la phase 6c permettant le lotissement de 4 terrains en 2024 pour compléter

le bouclage de la rue des Plateaux et la municipalisation complète des rues de ce développement résidentiel.

18-11-23

**11.6 Acceptation du plan de lotissement pour le prolongement de la rue des Plateaux – Phases 6a, 6b et 6c**

ATTENDU QUE le promoteur 9442-4322 Québec inc. a déposé une demande dans le cadre de la Politique concernant l'ouverture et le prolongement de rue pour le Domaine des Plateaux en octobre 2021;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté le prolongement de la rue des Plateaux selon certaines modalités en mars 2022;

ATTENDU QUE le promoteur a fait préparer un projet de lotissement de ce tronçon de rue par Guillaume Thériault, arpenteur-géomètre, daté du 20 juin 2023, minute 4217 et portant le numéro lot 6 536 408;

ATTENDU QUE ce projet comprend un total de 22 lots pour constructions résidentielles;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la Phase 6a, 6b et 6c du Domaine des Plateaux pour le prolongement de la rue des Plateaux sur une distance d'environ 702,53 mètres.

D'autoriser l'implantation des poteaux et des fils en avant-lots étant donné l'aménagement des phases précédentes du Domaine des Plateaux et la grandeur des terrains;

D'autoriser le Maire et la directrice générale à signer le protocole d'entente et tout documents légaux se rapportant au transfert de ladite propriété pour et au nom de la Municipalité avec le propriétaire promoteur.

19-11-23

**11.7 Acceptation finale des travaux – couche de surface d'enrobé bitumineux du Domaine St-Sacrement**

ATTENDU QUE la couche de surface d'enrobé bitumineux a été complétée en octobre 2023 sur l'entièreté du chemin du Mont, et ce, à la satisfaction de la Municipalité;

ATTENDU QUE le promoteur a terminé tous les travaux prévus aux protocoles d'entente au Domaine St-Sacrement;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter les travaux pour la couche de surface d'enrobé bitumineux du Domaine St-Sacrement pour les phases I, II et III et la libération du cautionnement de garantie d'exécution des travaux.

**12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

**12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge**

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

20-11-23

**12.2 Octroi du contrat pour la location et l'installation d'un tapis glacier pour la patinoire municipale pour la saison 2023-2024**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire réfrigérer la patinoire municipale à l'aide de tapis glacier pour la saison 2023-2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat de gré à gré avec la compagnie Synerglaçe Canada pour la location, l'installation et la désinstallation du tapis glacier ainsi que la peinture de la glace au montant de 88 642,00 \$ excluant les taxes applicables.

De financer la somme de 101 916,14 \$ par une partie de l'excédent affecté pour des projets de loisirs et culture de pour couvrir les frais reliés au projet de tapis réfrigéré pour la patinoire n'avait pas été prévue au budget annuel.

21-11-23

**12.3 Octroi du contrat pour la location d'un refroidisseur pour la patinoire municipale pour la saison 2023-2024**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire réfrigérer la patinoire municipale à l'aide de tapis glacier pour la saison 2023-2024;

ATTENDU QUE la location d'un refroidisseur est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat de gré à gré avec la compagnie Glace Concept Expertise pour la location d'un refroidisseur au montant de 73 228,22 \$ excluant les taxes applicables.

D'utiliser le solde de 18 762,53\$ de l'excédent affecté pour des projets de loisirs et culture pour couvrir une partie des frais reliés au projet de location d'un refroidisseur pour la patinoire qui n'avait pas été prévue au budget annuel.

De financer le solde de cette dépense par l'excédent non affecté.

22-11-23

**12.4 Octroi du contrat pour les travaux de préparation du muret de la patinoire pour l'installation du tapis glacier**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat de gré à gré avec la compagnie Glace Concept Expertise pour des travaux de préparation du muret de la patinoire pour l'installation du tapis glacier au montant de 8 440,00 \$ excluant les taxes applicables.

De financer cette dépense par l'excédent non affecté.

23-11-23

**12.5 Octroi du contrat pour la modification du panneau électrique pour le branchement du refroidisseur**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat de gré à gré avec la compagnie Glace Concept Expertise pour des travaux d'installation électrique pour brancher le refroidisseur pour le tapis glacier de la patinoire au montant de 8 185,92 \$ excluant les taxes applicables.

De financer cette dépense par l'excédent non affecté.

**12.6 Programme d'aide financière en culture – Un marché féérique**

La Municipalité a été informée que l'enveloppe budgétaire du programme d'aide financière versée par la MRC de la Jacques-Cartier « Entente de développement culturel et Fonds culturel régional » est épuisée.

**12.7 Programme d'aide financière en culture – Noël blanc**

La Municipalité a été informée que l'enveloppe budgétaire du programme d'aide financière versée par la MRC de la Jacques-Cartier « Entente de développement culturel et Fonds culturel régional » est épuisée.

**13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX**

---

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 18 octobre 2023.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 22 novembre 2023 à 19h et l'adoption du budget de la MRC sera également à cette date.

**14. AFFAIRES DIVERSES**

---

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 30.

---

Brent Montgomery  
Maire

---

Heidi Lafrance  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

*Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*